



## RETRAIT APRÈS DÉCISION

N° DP 033 037 23 00051 déposé le 07/07/2023	
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie :	
Par :	SAS HABITAT RE 2020
Représenté par :	Monsieur AKRIVOS Dimitri
Demeurant à :	21 Chemin du Phare 33700 MERIGNAC
Sur un terrain sis à :	13 Bis Rue Cantugéan 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	C 797
Superficie :	630 m <sup>2</sup>
Nature des travaux :	Installation panneaux photovoltaïques (12)

### Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,  
Vu la modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,  
Vu la modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

Vu la décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 23 00051 en date du 07/07/2023,

Vu la demande de la SAS HABITAT RE 2020 représentée par Monsieur AKRIVOS Dimitri du 05/09/2024, demandant le retrait de la décision susvisée,

### ARRETE

**Article 1 :** La décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 23 00051 en date du 07/07/2023, est retirée.

**Article 2 :** La présente décision entraîne l'annulation des taxes d'urbanisme dont l'autorisation de construire constituait le fait générateur.

BEAUTIRAN, le - 9 SEP. 2024

Le Maire,  
Philippe BARRÈRE



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*